

51 Pegasi
S.A.S. au capital de 174 782 EUR
Siège social : 9 rue des Lilas 17180 Périgny
RCS LA ROCHELLE 892 617 820

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 05/05/2026

M. Guillaume-Henri GRUSSENMEYER, associé unique et Président de la société 51 Pegasi,

a pris les décisions suivantes :

Première décision

L'associé unique décide de procéder à la réduction non motivée par des pertes du capital de la Société pour le porter de 174 782 EUR à 109 982 EUR, par le biais du rachat et de l'annulation des actions attribuées lors des augmentations de capital du 12 décembre 2024 et du 29 décembre 2023, soit 64 800 actions de 1 EUR de nominal chacune.

Conformément à l'article L225-205 du Code de commerce, cette opération de réduction du capital ne pourra commencer pendant le délai d'opposition prévu par cet article, ni, le cas échéant, avant qu'il ait été statué en première instance sur cette opposition.

Deuxième décision

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité et de dépôt prévues par la Loi et les règlements.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Fait à Périgny, le 05 mai 2026.

Certifié conforme à l'original.